



# MODERNISER LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'UNION EUROPÉENNE



Acte pour le marché unique  
Ensemble pour une nouvelle croissance



# **MODERNISER LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'UNION EUROPÉENNE**



**Acte pour le marché unique  
Ensemble pour une nouvelle croissance**

## En quoi consistent les droits de propriété intellectuelle ?

La propriété intellectuelle naît d'activités intellectuelles ou créatives, comme l'écriture d'un roman, la création d'une œuvre musicale ou une invention scientifique. Comme tout autre type de propriété, elle confère un certain nombre de droits à son propriétaire, qui peut faire usage de son invention, l'exploiter sous licence, vendre ses droits ou y renoncer. Les droits de propriété intellectuelle existent notamment pour les œuvres littéraires, musicales et artistiques (droits d'auteur), les inventions (brevets), et les mots, expressions, symboles, marques déposées et dessins.

## Les droits de propriété intellectuelle en quelques chiffres

La valeur des dix premières marques d'entreprise représente, en moyenne, près de 10 % du PIB de chaque État membre de l'UE. Les industries musicale, cinématographique et littéraire, qui représentent plus de 1,4 million de PME employant 8,5 millions de personnes, ont généré environ 3,3 % du PIB de l'UE en 2006. Dans les industries basées sur la propriété intellectuelle (secteur de l'économie de la connaissance), l'emploi a progressé de 24 % entre 1996 et 2006, contre 6 % dans les autres secteurs.

## Pourquoi une stratégie?

Les droits de propriété intellectuelle sont un vecteur de créativité et d'innovation. Bon nombre d'entreprises et de secteurs économiques en Europe sont dépendants d'une bonne gestion de la propriété intellectuelle. La stratégie proposée vise à poser les jalons d'une série d'initiatives relatives aux droits de propriété intellectuelle, qui tendront à promouvoir la croissance économique et l'investissement dans l'UE ainsi que sa diversité culturelle et sa compétitivité internationale. L'objectif est également de permettre aux consommateurs de disposer d'un large choix de produits et services de la meilleure qualité.

▶ **Capitaliser sur la propriété intellectuelle est essentiel pour les créateurs, entreprises et travailleurs européens. Cela permet de soutenir l'activité, générer des revenus et développer de nouveaux débouchés.**

▶ **L'innovation est indispensable pour répondre aux grands défis de l'humanité au 21e siècle: la sécurité alimentaire, le changement climatique, la compétitivité, la santé et la diversité culturelle.**

▶ **La propriété intellectuelle n'est pas seulement faite pour les grandes entreprises; c'est également un atout crucial pour les petites entreprises et les particuliers. Un meilleur régime du droit de la propriété intellectuelle encouragera la créativité de tous les acteurs économiques, petits et grands.**

*«Notre progrès dépend de l'émergence de nouvelles idées et de l'acquisition de nouvelles connaissances. Et c'est pourquoi la protection de la propriété intellectuelle ne pourra jamais constituer une fin en soi. Oui, les droits de propriété intellectuelle peuvent être exclusifs, mais ils devraient aussi pouvoir être échangés pour créer de l'activité économique. Notre objectif, aujourd'hui, est de rendre cela possible – de rendre la réglementation des droits de propriété intellectuelle en Europe plus efficiente, plus efficace et mieux adaptée au monde des échanges en ligne.»*



Michel Barnier, membre de la Commission européenne chargé du marché intérieur et des services

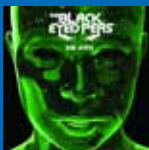
## Droits d'auteur: faire vivre la musique dans le marché intérieur

Les Européens sont de grands amateurs de musique. Des albums tels que *The Fame* de Lady Gaga ou *Revolution* de Muse se sont vendus à plus de deux millions d'exemplaires en Europe l'année dernière. En moyenne, les Européens dépensent toutefois moins en musique que les Américains et les Japonais.

### Albums les plus vendus en Europe en 2010



Lady Gaga  
The Fame



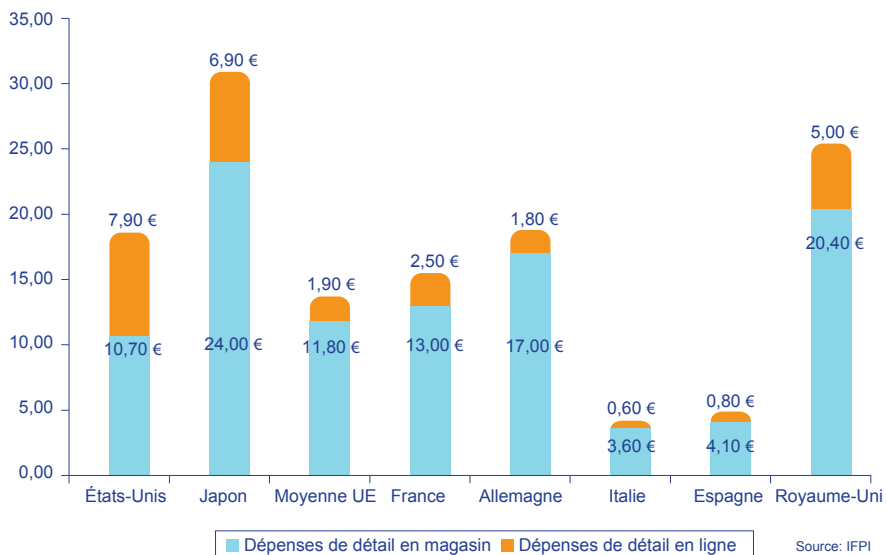
Black Eyed Peas  
The E.N.D



Michael Bublé  
Crazy Love

Source: billboard.com

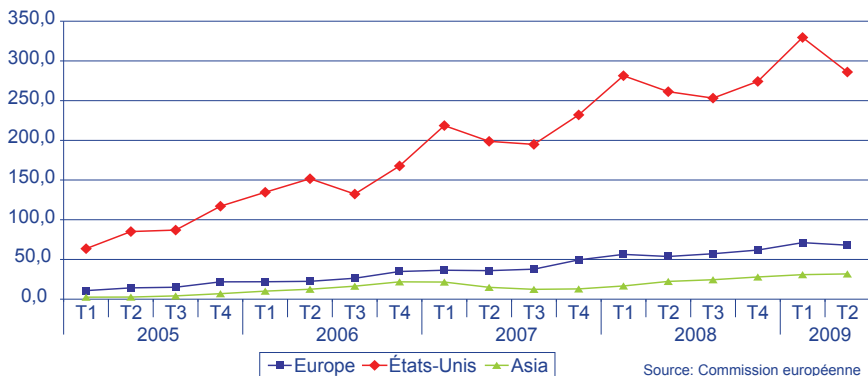
Tableau 1: Dépenses consacrées à la musique par habitant en 2009



Pour le moment, le marché européen de la musique en ligne reste toujours à la traîne par rapport au marché américain.

**Tableau 2: Téléchargements légaux de musique – volume quatre fois plus important aux États-Unis que dans l’UE**

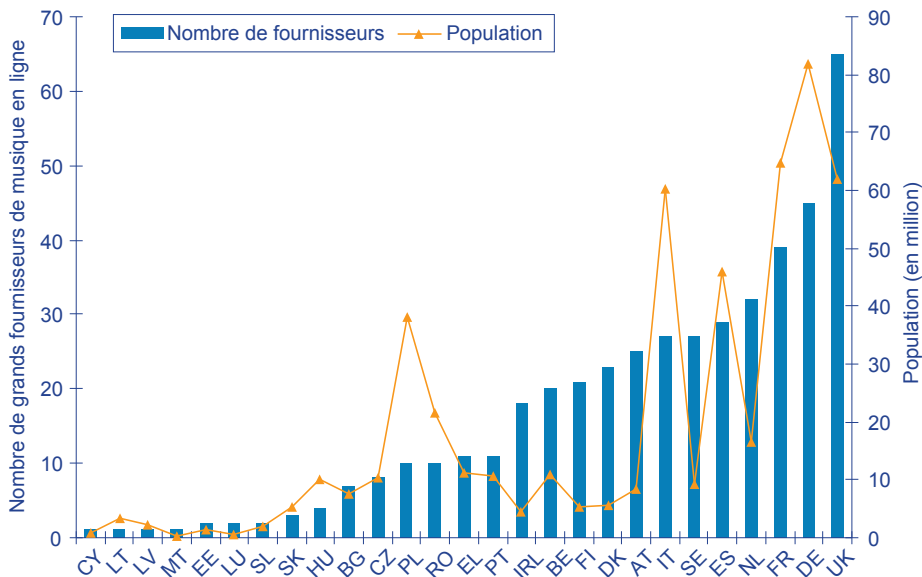
Téléchargements de titres musicaux par trimestre (en millions)



Source: Commission européenne

Autant les consommateurs européens peuvent acheter des CD dans n'importe quelle boutique, autant il leur est souvent impossible d'acheter de la musique dans un autre pays de l'UE que le leur à partir d'une plateforme en ligne, parce que les droits sont accordés sur une base nationale. L'Europe manque toujours d'un marché unifié dans le secteur du contenu numérique.

**Tableau 3: Présence des grands fournisseurs de musique en ligne dans les pays de l’UE par rapport à la population**



Source: IFPI

Les consommateurs voudraient, à juste titre, pouvoir accéder à la musique en ligne au moins aussi aisément qu'ils peuvent acheter un CD en magasin.

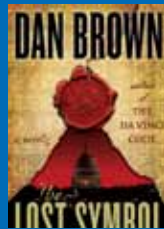
Aussi la Commission va-t-elle présenter des propositions visant à garantir aux artistes une plus large diffusion de leurs œuvres dans les États membres, ce qui élargira l'offre proposée aux consommateurs, mais permettra aussi aux fournisseurs en ligne tels qu'iTunes, Spotify et autres de distribuer des contenus musicaux dans un plus grand nombre de pays de l'UE.

Mais le droit d'auteur ne concerne pas uniquement la musique, il est aussi important pour les livres et les films:

### Livres les plus vendus en Europe en 2010



La trilogie Millénium  
Stieg Larsson



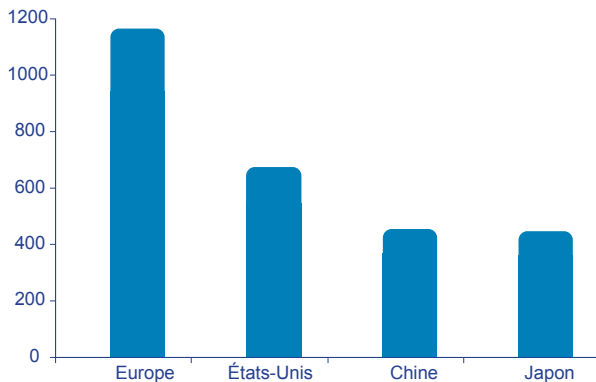
Le symbole perdu  
Dan Brown



Elle s'appelait Sarah  
Tatiana de Rosnay

Source: The bookseller annual Report 2010

### Tableau 4: Nombre de films produits en 2009



Source: Commission européenne

▶ **La fragmentation du paysage des droits de propriété intellectuelle dans l'UE a des implications pour la croissance en Europe, la création d'emplois et la compétitivité.**

▶ **Les transactions de licences sont pénalisées par les coûts élevés, la complexité et l'incertitude juridique pour les créateurs, les utilisateurs et les consommateurs.**

### **Œuvres orphelines: donner accès aux trésors de nos bibliothèques**

Les archives, les bibliothèques et les musées européens regorgent encore de trésors cachés. Des millions de films, revues, journaux et livres sont actuellement remisés sur des étagères et ne peuvent être diffusés en ligne parce que les titulaires légitimes des droits sont inconnus. On estime qu'il existe de 13 à 50 millions d'œuvres orphelines au seul Royaume-Uni, ce qui représente entre 5 et 10 % des collections des bibliothèques.

Rechercher les titulaires des droits prend énormément de temps. Selon les estimations, il faudrait une demi-journée pour retrouver la trace du titulaire des droits d'une seule œuvre orpheline. Une personne seule qui tenterait de venir à bout de la collection d'œuvres britanniques orphelines devrait y consacrer plus de 6 millions de jours, soit quelques 18.000 années. Naturellement, cela pose d'énormes difficultés pour les projets de numérisation à grande échelle.

C'est pourquoi la Commission présentera des propositions visant à établir des règles claires concernant les œuvres orphelines, dans le respect des droits de leurs créateurs.



## Brevets: Protéger nos inventions

### En quoi consistent les brevets?

Les brevets servent à protéger les nouvelles inventions. Cette protection peut couvrir un procédé, une utilisation ou une fonction, un mode de fabrication ou encore les matériaux utilisés. Les brevets confèrent à leurs titulaires, pour une période de temps limitée, le droit d'empêcher quiconque de reproduire, d'utiliser ou de vendre leur invention sans leur autorisation. Ils constituent ainsi une incitation à investir dans l'innovation.

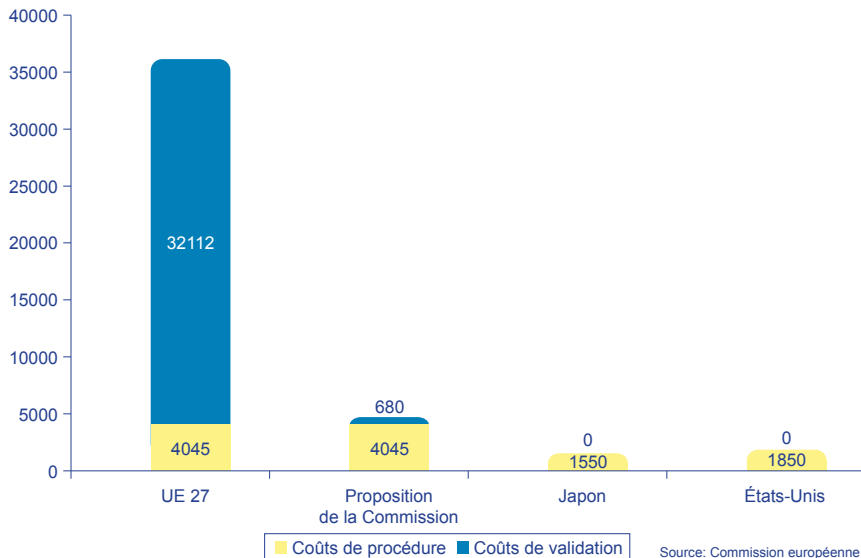
Technologies de pointe issues d'Europe:



Equipements contenant de nombreuses technologies européennes brevetées:

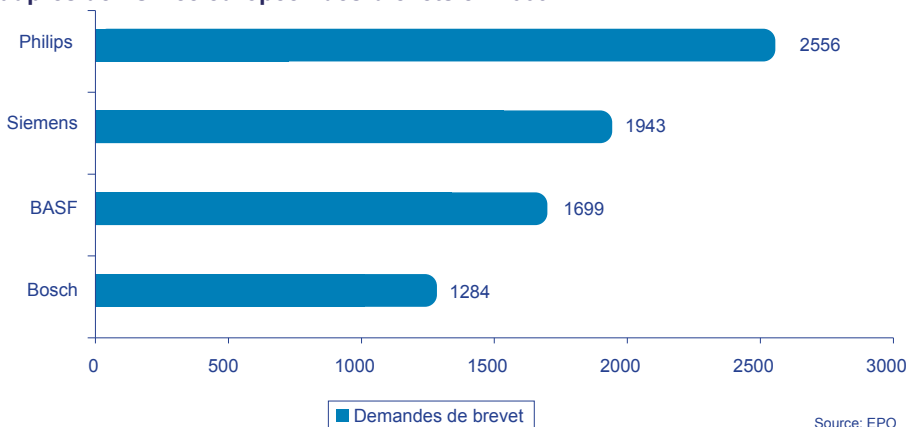


**Tableau 5: Coût des brevets en Europe, par comparaison à d'autres régions du monde (en EUR)**



En avril, la Commission a proposé un système qui réduirait considérablement le coût des brevets en Europe (jusqu'à 80 %). La protection par brevet unitaire dans l'ensemble de l'UE deviendrait ainsi plus accessible aux vingt millions de PME européennes.

**Tableau 6: Principales sociétés ayant déposé des demandes de brevet européen auprès de l'Office européen des brevets en 2009**



Au total, 134.542 demandes de brevet ont été déposées à l'Office européen des brevets en 2009. Toutefois, il est tout aussi important de faire uniformément respecter les brevets européens. Par conséquent, la Commission examine avec les pays de l'UE les dispositions juridiques qui devraient conduire bientôt à la création d'un tribunal unifié et spécialisé des brevets.

# Rationaliser l'enregistrement des marques

## Qu'est-ce qu'une marque?

Une marque est typiquement un nom, un mot, une phrase, un logo, un symbole, un dessin, une image ou une combinaison de ces éléments, qu'un particulier ou une entreprise utilise pour signaler clairement que les produits et/ou les services qu'ils proposent proviennent d'une source unique. La marque leur permet de distinguer leur offre de celles de leurs concurrents.

Les marques commerciales sont indispensables à la construction de la valeur de la marque:



Source: Millword Brown Brandz Global Top 100

Les marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle ont aidé de petites entreprises à devenir aujourd'hui des noms familiers:

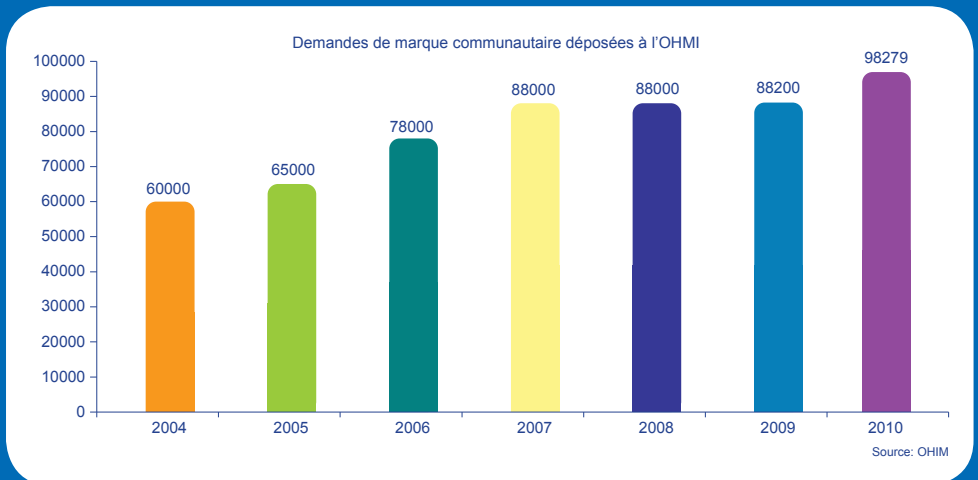


## La marque communautaire

Depuis 1996, l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) est chargé de l'enregistrement des marques communautaires, qui confèrent à leur titulaire une protection dans l'ensemble de l'UE.

Avec un prix attrayant de l'ordre de 1 000 EUR, la marque communautaire a connu un succès retentissant. L'OHMI devrait ainsi franchir la barre des 1 million de marques enregistrées en 2011.

**Tableau 7: Nombre de demandes de marque communautaire déposées à l'OHMI**



## Améliorations futures

Au premier trimestre 2012, la Commission présentera des propositions de révision du cadre législatif régissant la marque communautaire, mais aussi d'harmonisation de la protection accordée aux marques au niveau national. Il s'agit non seulement de répondre à la demande croissante de systèmes d'enregistrement plus rapides, de meilleure qualité et plus rationnels, mais aussi de les rendre plus cohérents entre eux et publiquement accessibles.

## Vers une extension des indications géographiques

Depuis les années 1990, le nom de produits agricoles tels que le champagne, la féta ou le jambon de Parme est protégé en vertu du droit de l'UE. Les indications géographiques garantissent l'existence d'un lien entre la qualité d'un produit et son origine géographique.

Par exemple, seul le champagne véritablement produit en région Champagne peut s'appeler «champagne» et être vendu comme tel dans l'UE.

À l'heure actuelle, il n'existe cependant pas de système d'indications géographiques garantissant une protection uniforme, à l'échelle de l'UE, des produits non agricoles, tels que le marbre de Carrare (Italie), les couteaux Solingen (Allemagne) ou la porcelaine Herend (Hongrie). La Commission conduira une analyse approfondie de la situation et déterminera les actions les plus adaptées en la matière.



## Renforcer la lutte contre la contrefaçon et le piratage

La contrefaçon et le piratage constituent un problème majeur pour l'Union européenne.

Selon une estimation de l'OCDE datant de 2009, le trafic international de produits contrefaits serait passé d'un volume de 100 milliards d'USD en 2000 à plus de 250 milliards d'USD en 2007. De leur côté, les entreprises estiment que, pour la seule année 2008, le piratage dans les secteurs européens de la musique, du cinéma, de la télévision et de l'informatique leur a causé 10 milliards d'EUR de pertes et a détruit plus de 185 000 emplois.

Les contrevenants aux droits de propriété intellectuelle font du tort aux artistes et aux inventeurs. Ils freinent l'innovation et minent la compétitivité européenne. Ils détruisent des emplois, grèvent les finances publiques et, dans certains cas, menacent même notre santé et notre sécurité. Selon Europol, on trouve en effet maintenant, dans la gamme des produits contrefaits, des jouets, des médicaments, des déodorants, du dentifrice, des denrées alimentaires et des boissons. En 2003, Interpol a, en outre, établi qu'il existait une corrélation claire entre la contrefaçon et le financement du terrorisme.

L'UE a déjà entrepris de s'attaquer à ce problème par des mesures de droit civil permettant aux titulaires de droits de propriété intellectuelle de faire valoir ceux-ci en vertu de la réglementation douanière européenne, qui autorise la saisie de biens contrefaits ou piratés aux frontières extérieures de l'UE, et en créant en 2009 un Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage.

Mais l'augmentation constante de la contrefaçon et du piratage montre que cela ne suffit pas et que l'UE doit adopter de nouvelles mesures concrètes pour durcir la lutte contre ces phénomènes.



	Actions	Objectifs	Calendrier
Respect des droits de propriété intellectuelle (DPI)	Règlement relatif à l'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage	Proposition de règlement visant à confier à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) les tâches de l'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage ainsi que des tâches supplémentaires dans ce contexte	Mai 2011
Respect des droits de propriété intellectuelle (DPI)	Remplacement du règlement concernant l'intervention des autorités douanières sur les marchandises soupçonnées de porter atteinte à certains droits de propriété intellectuelle	Proposition de nouvelle réglementation douanière visant à renforcer les mesures douanières assurant le respect des droits de propriété intellectuelle et à créer les conditions propres à une action suivie d'effet tout en simplifiant les procédures	Mai 2011
Droits d'auteur	Initiative législative sur la reconnaissance mutuelle des œuvres orphelines	Cette initiative législative créera une base juridique permettant aux bibliothèques de l'UE de numériser et de diffuser les œuvres orphelines	Mai 2011
Droits d'auteur	Livre vert sur les productions audiovisuelles	Déterminer comment la fourniture de services audiovisuels, notamment transfrontalière, peut être développée et améliorée dans l'intérêt des titulaires de droits comme des consommateurs	Juillet 2011
Propriété industrielle	Indications Géographiques (IG)	Analyse approfondie des cadres juridiques en vigueur dans les États membres et de l'impact économique potentiel de la protection d'IG non agricoles	3e trimestre 2011
Droits d'auteur	Rapport sur la directive relative au droit de suite	Ce rapport analysera si le caractère héréditaire du droit de suite a des répercussions négatives sur les galeries d'art de petite et moyenne taille. L'objectif est d'évaluer l'effet de la directive sur la compétitivité des marchés de l'art de l'Union européenne par rapport aux marchés où le droit de suite n'existe pas.	4e trimestre 2011
Respect des droits de propriété intellectuelle (DPI)	Réexamen de la stratégie de la Commission de 2004 visant à faire protéger et respecter les DPI dans les pays tiers	Redéfinition de la stratégie pour l'adapter à des évolutions et des besoins récents, afin de garantir une meilleure application des DPI par les douanes dans les pays tiers et de renforcer la coopération dans le cadre des accords commerciaux	4e trimestre 2011
Droits d'auteur	Proposition législative sur la gestion collective des droits	Créer un cadre clair et stable pour les services transfrontaliers qui reposent sur l'obtention d'une multiplicité de droits d'auteur	1e trimestre 2012
Marques	Révision du règlement sur la marque communautaire et de la directive rapprochant les législations des États membres sur les marques	Le but est d'améliorer, de rationaliser et de moderniser à la fois le règlement et la directive dans les domaines où cela s'impose et de renforcer la coopération entre l'OHMI et les offices nationaux des marques, afin d'accroître l'efficacité, l'efficience et la cohérence de l'ensemble du système de réglementation des marques en Europe.	1e trimestre 2012
Respect des droits de propriété intellectuelle (DPI)	Réexamen de la directive relative au respect des droits de propriété intellectuelle	Réexamen visant en particulier à répondre aux atteintes aux DPI sur internet en croissance rapide qui n'avaient pas été envisagées au moment de l'adoption de la directive.	2e trimestre 2012

## Notes





